



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Fleurs de la Lys - EHPAD de COMINES s'est réuni le 3 février 2025 à 13H30 en salle des commissions.

Etaient présents :

► Membres résidents :

Titulaires :

M. Michel DEWAST, résident, service des Violettes	<i>Présent</i>
M. Xavier SCHOUTTETEN, résident, service des coquelicots	<i>Présent</i>
Mme Brigitte WISSOCQ, résidente, service des Primevères	<i>Présent</i>

► Membres familles :

Titulaires :

M. Jean-Yves CHARLET, représentant des familles	<i>Absent/Excusé</i>
M. Jean-Paul BLACHON, représentant des familles	<i>Absent/Excusé</i>

Suppléante :

Mme Isabelle VERMES MENARD, représentante des familles	<i>Présent</i>
--	----------------

► Membre représentant des mandataires judiciaires :

Mme Isabelle LUTUN, représentante des mandataires judiciaires	<i>Absent/Excusé</i>
---	----------------------

► Membre représentant des professionnels :

Titulaires :

Mme Véronique VANTHOURNOUT, représentante des professionnels	<i>Présent</i>
--	----------------

Suppléante :

Mme Virginie HOEDEMAEKER, Responsable hôtelier et Bionettoyage	<i>Absent/Excusé</i>
--	----------------------

► Membre représentant des membres de l'équipe médico-soignante :

Titulaires :

Mme Aline BELLYNCK, infirmière diplômée d'état	<i>Présent</i>
--	----------------

Suppléante :

Mme Lisa TJAMPENS, infirmière diplômée d'état	<i>Absent/Excusé</i>
---	----------------------

► Membre représentant du Conseil d'Administration :

Mme Murielle FARELO, représentante du conseil d'administration	<i>Absent/Excusé</i>
--	----------------------

► Membres avec voix consultative :

M. Franck MASURELLE, Directeur	<i>Présent</i>
--------------------------------	----------------

Mme Nathalie BANCOURT, Coordinatrice des Soins	<i>Présent</i>
--	----------------

Mme Laetitia PERAL, chargée des ressources humaines	<i>Absent/Excusé</i>
---	----------------------

Mme Catherine DURIEZ BRANJEAN, Chargée des services financiers	<i>Présent</i>
--	----------------

Mme Céline LEFEBVRE, Service Animation	<i>Absent/Excusé</i>
--	----------------------

Mme Emilie HENNART, responsable en charge de la qualité	<i>Absent/Excusé</i>
---	----------------------

► Secrétaire de séance :

Mme Sylvia KOREJEZAK, secrétaire de séance	<i>Présent</i>
--	----------------

Monsieur MASURELLE informe lors de l'ouverture de séance qu'une séance préparatoire au CVS s'est tenue le mercredi 29 janvier en présence des représentants des accueillis et des familles membres du CVS.

POINTS SOUMIS A AVIS

► APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2024

M.MASURELLE demande à l'ensemble des membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 29 octobre 2024.

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

► DEMARCHE QUALITE

M. MASURELLE évoque l'évaluation externe qui a eu lieu du 14 au 16 janvier 2025. Selon la restitution finale des évaluateurs, cette évaluation a été plutôt positive. Beaucoup de documents ont été transmis. Un rapport provisoire doit nous être transmis dans environ un mois, afin de pouvoir recueillir nos observations. Puis, le rapport définitif sera établi un mois plus tard.

- Le plan bleu :

Depuis l'épisode caniculaire de l'été 2003 ayant entraîné une surmortalité et ses importantes conséquences sanitaires, les EHPAD ont pour obligation de rédiger un plan de gestion de crise dénommé « Plan Bleu ».

Initialement dédié aux périodes de fortes chaleurs, le Plan Bleu constitue l'équivalent médico-social des plans Blancs pour les établissements sanitaires : un outil de gestion permettant la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables à l'établissement pour maintenir son fonctionnement habituel.

Il permet d'identifier les risques premiers susceptibles d'affecter la résidence et donc d'anticiper les conséquences sur le fonctionnement de celle-ci et sur la prise en charge des personnes accueillies.

L'objectif est d'améliorer la réactivité en cas d'alerte et préserver ainsi le bien-être et la santé des personnes accueillies.

Ce document a été entièrement retravaillé et comprend quatre volets : risque canicule, risque grand froid, risques infectieux et risque inondation. En cas de risque, une cellule de crise est déclenchée soit par le Directeur, soit par le Préfet. Ces documents sont accessibles sur le serveur de l'établissement et doivent également être transmis à l'ARS, au Département, aux pompiers et à la Mairie.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant pas de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité le plan bleu.

- Le DARDE :

Dans un contexte qui fait craindre des tensions d'approvisionnement en électricité, le DARDE est plus que jamais d'actualité. Ce document est nécessaire afin d'avoir une visibilité sur les risques encourus par l'établissement en cas de coupure électrique.

Le DARDE permet donc d'identifier les risques (cartographie) auxquels l'établissement s'expose et de définir les actions à mettre en place afin d'assurer la continuité de l'activité.

Mme VERMES MENARD demande si le groupe électrogène prévu en cas de coupure électrique est suffisamment puissant pour alimenter l'ensemble de l'établissement. M. MASURELLE répond que ce groupe est conçu pour subvenir aux besoins de l'EHPAD en cas de coupure.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant pas de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité le DARDE.

- Le livret d'accueil :

M. MASURELLE indique que la nouvelle version du livret d'accueil sera remise à chaque résident lors de son arrivée. Ce document regroupe tous les éléments nécessaires aux personnes accueillies.

Mme VERMES MENARD demande si les coordonnées des représentants du CVS sont notées : Toutes les coordonnées sont précisées afin de permettre aux résidents et familles de contacter les représentants des familles du CVS.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant pas de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité le livret d'accueil de la Résidence.

- L'annexe liberté d'aller et venir pour le contrat de séjour :

L'article L. 311-4-1 du code de l'action sociale et des familles introduit la possibilité de joindre une annexe au contrat de séjour définissant les mesures particulières à prendre pour soutenir l'exercice de la liberté d'aller et venir de la personne dans le respect de son intégrité physique et de sa sécurité. Une approche risques/bénéfices et privilégiée. Ainsi, les mesures prises par l'établissement ne doivent pas être disproportionnées aux risques encourus par la personne accueillie et sont prévues seulement lorsqu'elles s'avèrent strictement nécessaires.

Suite aux remarques de l'évaluateur, M. MASURELLE indique que les restrictions présentées pendant la visite notamment dans le service des « pensées » (chambre fermée pour les résidents le jour sauf exception) sont à retravailler et réfléchir. Ces éléments sont en attente des remarques du rapport provisoire d'évaluation.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant pas de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité l'annexe liberté d'aller et venir pour le contrat de séjour.

- La politique de prévention de la maltraitance :

La Résidence met en place une démarche visant à repérer, signaler et agir contre tout acte de maltraitance. Comment repérer ? Comment alerter ? Comment résoudre ?

Le document a été porté à la connaissance des évaluateurs et pris en compte.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ayant pas de questions ni de remarques, ils adoptent à l'unanimité la politique de prévention de la maltraitance.

POINTS D'INFORMATION

► PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est plus obligatoire à compter de ce jour. Fin de l'épisode épidémique, mais maintien de la vigilance en cas de symptôme chez les visiteurs et familles (port du masque + hygiène des mains recommandés).

► RENOUVELLEMENT DU CVS

Le CVS est établi pour une durée de 3 ans. Une nouvelle campagne (2025-2028) débutera cette année en juin avec des élections prévues en septembre.

► REPAS DES FAMILLES

M. MASURELLE évoque le repas des familles organisé chaque année. Il est malheureusement constaté que peu de familles y participent (environ 16). Cette année, l'établissement propose d'organiser un après-midi « kermesse » avec des activités pour les résidents, familles et professionnels.

Mme VERMES MENARD se montre favorable à cette proposition.

► INFORMATIONS DIVERSES :

Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire : le 20 mars 2025.

Mme VERMES MENARD évoque le cas de plusieurs nouveaux résidents, qui ne sont pas de la région et qui ne trouvent pas de médecin traitant, elle souhaite savoir quelles solutions peuvent leur être proposées.

Mme BANCOURT explique qu'il est très difficile de trouver un médecin. L'établissement recrute d'ailleurs un médecin coordonnateur (annonce parue sur Indeed et LinkedIn + publication sur CNG pour les médecins hospitaliers titulaires), les médecins des résidents ne souhaitent plus se déplacer à la résidence et préfèrent recevoir les patients dans leur cabinet. À ce jour, aucune solution n'a été trouvée.

Compte-rendu des CVS : Mme VERMES MENARD demande s'il est possible de les envoyer par mail à toutes les familles.

M. MASURELLE précise que le compte-rendu est affiché à l'accueil et publié sur le site internet. Il ne sera donc pas envoyé par mail.

Mme VERMES MENARD évoque également le recensement des questions des personnes hébergées. Mme BANCOURT l'informe que ce point est en cours de réflexion, dans l'attente du rapport d'évaluation.

Par ailleurs, Mme VERMES MENARD propose pour le service des Pensées et afin de faciliter le travail des AS, de mettre à disposition un badge famille afin d'ouvrir les portes.

Difficultés de mise en œuvre si présence de plusieurs familles + risque d'emporter le badge par les familles. Notion de sécurité des accès. Attente du rapport d'évaluation concernant les accès aux chambres et la liberté d'aller et venir.

L'ordre du jour n'appelant plus de question, M. le président lève la séance à 14H15.

M. Le président,

Michel DEWAST



